

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 19 juin 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Marie-Laure DUMONT, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR.

POUVOIRS :

Marie-Laure DUMONT À Lysiane ROUYER,
Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR À Christophe MONTEIRO.

MEMBRE ABSENT:

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Sandra BISBAU a été nommée secrétaire de séance

N° 2024-068- Vie associative - demandes de subvention 3ème vague

La Bibliothèque Pour Tous noue un partenariat avec la Médiathèque Départementale depuis 2013. « Bibliolud » le logiciel utilisé jusqu'à maintenant est aujourd'hui obsolète.

Aussi, la Bibliothèque Pour Tous demande une aide financière à la Ville afin de se doter d'un nouveau logiciel « ORPHEE » qui permettrait la mise en réseau de la Bibliothèque Pour Tous avec l'ensemble des bibliothèques du Département et ainsi d'ancrer un peu plus son intégration dans le réseau de la lecture publique.

La Bibliothèque Pour Tous demande :

- Une aide ponctuelle de 5610 € TTC (coût du logiciel) ;
- Une aide annuelle pour la maintenance et hébergement du logiciel de 801 € TTC.

Elle précise que la formation au logiciel sera à ses frais avec une participation de la Bibliothèque Pour Tous National (coût total de 2 880 € TTC).

Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 € à la Bibliothèque Pour Tous pour la modernisation de ses outils de consultation et la mise en réseau du fond. Et ce à titre exceptionnel pour cette année.

L'association Soyaux shopping avait fait une demande de subvention de 3 000 €. Le Conseil Municipal avait décidé en date du 11 mars dernier de mettre celle-ci en suspens car l'association n'avait plus de Président. L'association ayant à nouveau une présidence, il vous ait proposé de lui accorder l'aide de 3 000 € demandée.

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n°2024-012 du Conseil Municipal du 11 mars 2024 ;

Vu la délibération n° du Conseil Municipal du 26 juin 2024 ;

Considérant les orientations politiques de la commune de Soyaux en matière de vie associative et de culture,

Considérant le projet de la Bibliothèque Pour tous,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- le versement d'une aide exceptionnelle de 6 000 € à la Bibliothèque Pour tous pour l'acquisition, l'hébergement et une partie de la maintenance du logiciel « ORPHEE »
- et sur une aide de 3 000 € à l'association Soyaux shopping.

Fait et délibéré en mairie, le 26 juin 2024.

Le maire,



François NEBOUT